

GAY-LUSSAC EUROPE FLEX

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FCP GAY-LUSSAC EUROPE FLEX

Part A code ISIN : FR0013280211 - Part I code ISIN : FR0013280237

Ce Fonds est géré par **Gay-Lussac Gestion**

Objectif et politique d'investissement

Le FCP a pour objectif de rechercher, au travers d'une allocation d'actifs discrétionnaire et la sélection de titres, une performance annualisée nette supérieure à 5%, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans, par un placement à dominante actions, investi sur les marchés des pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, au travers d'entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance, et promouvant des caractéristiques sociales et environnementales.

Aucun indice de marché existant ne reflète l'objectif de gestion du FCP.

L'objectif de performance est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion et ne constitue pas une garantie de rendement.

Fonds de capitalisation réinvestissant son résultat net et ses plus-values nettes réalisées, éligible aux contrats d'Assurance-vie.

Le FCP est investi entre 0 et 100% de l'actif net dans des actions cotées de petites (entre 50 et 500 M EUR), moyennes (entre 500 M EUR et 4 Mds EUR) et grandes capitalisations (> 4Mds EUR) de tous les pays de l'Union Européenne et pays OCDE. Elles sont sélectionnées selon une approche spécifique dite « Gestion Thématique Transversale » en sélectionnant des entreprises au travers de grands thèmes d'investissement transversaux globaux définis à partir du scénario macro-économique mondial retenu par la société de gestion. En amont de la sélection stock picking, un screening quantitatif est effectué en utilisant trois facteurs de risque : *Low Volatility, Low Beta, et Momentum*.

Les décisions d'investissements dépendent ensuite essentiellement de critères de valorisation quantitatifs (levier opérationnel, génération de *cash-flows*, ratios de valorisation, rentabilité des fonds propres, décote sur ANR –Actif Net Réévalué-, rendement...) et qualitatifs (profil du secteur d'activité, qualité du management, pérennité du business model...). Pour ce faire, le gestionnaire du FCP privilégiera les rencontres privées avec les entreprises cotées. Les lignes sont constituées avec un objectif de conservation à long terme.

L'analyse extra-financière, fondée sur la prise en compte des critères ESG, un filtre d'exclusion sectorielles et normatives et un suivi des controverses mensuel, vient compléter l'analyse financière dans le stock-picking venant réduire l'univers d'investissement en amont.

Enfin, le poids de chaque valeur en portefeuille est déterminé en budget de risque afin de réduire la volatilité et le risque du portefeuille.

La part de l'actif qui n'a pas été investie en actions, faute d'opportunités, est placée en produits de taux, monétaires ou en actions dites non directionnelles ayant fait l'objet d'opérations de fusion/acquisition.

Le FCP peut investir jusqu'à :

- 100% de son actif net dans des actions cotées de toutes capitalisations sur l'ensemble des marchés réglementés à travers l'Union Européenne et les pays de l'OCDE notamment la Suisse, la Norvège, la Turquie et les pays de l'Est.

L'exposition aux petites capitalisations boursières pourra atteindre 50% de l'actif net.

La gestion de Gay-Lussac Europe Flex est orientée vers les marchés des actions européennes. Le fonds pourra cependant investir dans des actions hors Union Européenne et hors OCDE ainsi qu'en actions des pays

émergents jusqu'à 10% de son actif net. Le risque de change est proportionnel à la partie de l'actif investie en valeurs mobilières étrangère hors zone Euro (soit 100% de l'actif net). Au total, le degré d'exposition au risque actions est compris entre 0% et 100% de l'actif net.

- 100% de son actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire, répartis de la façon suivante :
 - Soit conservés sous la forme de dépôts, dans la limite de 10% de l'actif net du fonds ;
 - Soit placés en produits de taux, obligations, titres de créances et instruments de marché monétaire libellés en euros : les titres utilisés bénéficieront d'une notation minimale « Investment Grade » ou jugée comme équivalente selon l'analyse de la société de gestion. Le Fonds investira en titres émis aussi bien par des émetteurs privés que des émetteurs publics. Le Fonds n'investira pas dans des titres dits spéculatifs.
 - La société de gestion privilégie toutefois le placement de la trésorerie dans des OPCVM/FIA « monétaires », ou « monétaires court terme » ou monétaires dits « dynamiques ». La fourchette de sensibilité sera comprise entre 0 et 10. Au total le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0% et 100% de l'actif net.
- 10% maximum de son actif net dans des OPC de tout type de classification et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.
- Les opérations portant sur les instruments dérivés (achats d'options d'achat –call– ou d'options de vente –put– sur actions, indices ou devises, et achat ou vente d'instruments financiers à terme –futures– sur actions, indices ou devises), et les titres intégrant des dérivés seront effectuées dans le but d'exposer ou de couvrir partiellement le fonds contre une évolution favorable ou défavorable des actions, indices ou des devises. Le FCP n'aura pas recours aux obligations convertibles (cocos).
Il n'y aura pas de surexposition.

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance (ESG), au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure ». Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance contribuent à la prise de décision du gérant. Le taux d'analyse extra-financière a pour objectif d'être constamment supérieur à 90%. La note ESG du FCP a pour objectif d'être supérieure à celle de son univers d'investissement.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités durables sur le plan environnemental. Le FCP ne possède pas le Label ISR à la date du prospectus.

Le FCP correspond à la catégorie 2 proposée par l'AMF sur la communication sur les caractéristiques extra-financières, soit une prise en compte des critères extra-financiers non

significativement engageante dans la gestion. En effet le FCP fait référence à la prise en compte des critères extra-financiers dans son DICI, Prospectus et Documentation Commerciale mais ne fait pas référence à des éléments extra-financiers dans sa dénomination.

Remboursement des parts : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 12

heures et sont exécutées, à cours inconnu, sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

Recommandation : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. Cet OPCVM ne peut être souscrit par des « US Persons » ou assimilées.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Le niveau 4 de l'indicateur de risque reflète l'exposition du Fonds aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes : l'évolution de la valeur de la part du Fonds peut être irrégulière car elle est directement liée à la performance du marché des actions européennes.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : Le fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Le volume réduit des marchés des petites et moyennes capitalisations peut présenter un risque de liquidité.

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements ainsi qu'à la dégradation de la notation de l'émetteur qui peut impacter la valeur liquidative du FCP.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

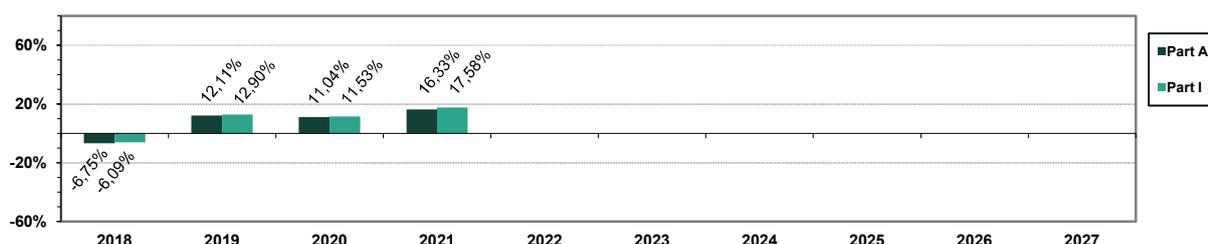
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | | |
|--|--|-----------|
| | Part A | Part I |
| Frais d'entrée | 2% | 2% |
| Frais de sortie | Néant | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son Conseil ou de son Distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | | |
| Frais prélevés par le Fonds sur une année (*) | | |
| | Part A | Part I |
| Frais courants | 1,53% ttc | 0,83% ttc |
| (*) Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. | | |
| Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances | | |
| | Part A et Part I | |
| Commission de performance | 12% TTC au-delà d'une performance nette de frais de gestion annuelle de 5% Frais de performance prélevés sur l'exercice en 2021 Part A : 1,99% Frais de performance prélevés sur l'exercice en 2021 Part I : 1,62% | |

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, se référer au prospectus du Fonds disponible sur le site Internet www.gaylussacgestion.com.

Performances passées



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Seules les performances des années civiles pleines sont affichées. Les performances annuelles du Fonds sont calculées dividendes nets réinvestis et tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions payés.

Date de création du fonds : 29/09/2017
Devise de libellé des parts : Euro

Informations pratiques

Nom du dépositaire

Société Générale

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, rédigés en français, ainsi que les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion de portefeuille :

Gay-Lussac Gestion
45, avenue George V – 75008 PARIS
Tél. : 01 45 61 64 90
Site Internet : www.gaylussacgestion.com

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts

Auprès de la Société de gestion Gay-Lussac Gestion (cf. ci-dessus).

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques, notamment la valeur liquidative

Auprès de la Société de gestion Gay-Lussac Gestion (cf. ci-dessus).

Fiscalité

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. La législation fiscale dans le pays d'origine de l'OPCVM peut également avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Il vous est conseillé de vous renseigner à ce sujet auprès de votre Conseil fiscal habituel.

Informations sur la politique de rémunération

Les détails de la politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.gaylussacgestion.com, ainsi que sous format papier sur simple demande des investisseurs.

La responsabilité de Gay-Lussac Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La politique de rémunération prend en compte les risques de durabilité au sens de l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure ».

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Gay-Lussac Gestion est agréée en France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/03/2022.